POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DU BNQ – CERTIFICATION

Le BNQ s'engage à assurer la confidentialité des renseignements auxquels il a accès dans le cadre de ses activités de certification à l'exception de ceux qui sont diffusés sur son site Web relativement aux certificats délivrés par le BNQ et qui se limitent aux informations qui apparaissent sur le certificat ou son annexe et au statut d'une certification.

Toute l'information recueillie dans les dossiers du BNQ dans le cadre de ses programmes de certification de produits, de procédés, de services et de systèmes est considérée comme confidentielle. Les renseignements recueillis par le BNQ servent exclusivement au processus d'obtention ou au maintien d'une ou de plusieurs certifications demandées par un client. Ils servent, par exemple, à préparer une entente de service, déterminer la portée et le périmètre de certification ou démontrer la conformité à des exigences de certification.

Les renseignements peuvent notamment être recueillis par des échanges courriel ou autre plateforme d'échange d'information, présentés, observés ou entendus sur place lors des visites, des audits, de téléconférence ou de téléphone lors de la planification ou de la réalisation des visites et des audits. L'information est récoltée sous forme de documents, d'enregistrements, d'observations, d'entretiens ou d'entrevues.

L'ensemble du personnel œuvrant pour le BNQ est sensibilisé à l'importance d'appliquer les dispositions qui le concerne et de soumettre au directeur principal du BNQ, pour évaluation et décision, toutes les situations y dérogeant. Seuls les employés concernés et sous-traitants du BNQ ont accès aux renseignements confidentiels, de même que les organismes d'accréditation du BNQ qui en font la demande spécifique. Le consentement par écrit du client est nécessaire avant de pouvoir divulguer à des tiers les renseignements confidentiels recueillis.